

9ALTITUDES DIGITAL INNOVATION
Société par actions simplifiée
au capital de 500 000 euros
Siège social : 64 RUE DES ARCHIVES
75003 PARIS
908 730 252 RCS PARIS

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
DU 28 JUIN 2024**

L'an deux mille vingt-quatre,
Le vingt-huit,
A dix-sept heures,

La société AD ULTIMA INVEST, Société anonyme, de droit belge, au capital de 4 651 500 euros dont le siège social est Beneluxpark 7, 8500 Courtrai, Belgique, inscrite au Registre de commerce belge sous le numéro d'entreprise 0879.143.662, représentée par la Société Profundus SRL, elle-même représentée par Monsieur Filip Bossuyt,

Associée unique et Présidente de la Société 9ALTITUDES DIGITAL INNOVATION,

I - A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de Présidente de la Société, l'associée unique, la société AD ULTIMA INVEST, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

II - A pris les décisions suivantes :

- ##### ;
- ##### ;
- ##### ;
- ##### ;
- ##### ;
- Décision à prendre en application de l'article L225-248 du Code de Commerce ;
- Pouvoir en vue des formalités.

PREMIERE DÉCISION

#####

DEUXIEME DÉCISION

#####

TROISIEME DÉCISION

#####

QUATRIEME DÉCISION

#####

CINQUIEME DÉCISION

L'associée unique, constatant qu'à la suite de l'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023, les capitaux propres sont devenus inférieurs à la moitié du capital, décide, conformément aux dispositions de l'article L 225-248 du Code de commerce de ne pas dissoudre la Société.

L'associée unique prend acte que sa décision doit faire l'objet des mesures de publicité prévues par la loi.

SIXIEME DECISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Extrait certifié conforme

La société AD ULTIMA INVEST

Présidente

Représentée par la Société Profundus SRL

Elle-même représentée par Monsieur Filip BOSSUYT

